



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le 7 janvier 2025, lors de la séance ordinaire, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 162-2025.

Pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception.

Il est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 23 janvier 2025.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière